

Plan Local d'Urbanisme intercommunal - PLUi-H
Communauté de communes Terres d'Argentan
Interco

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE • échelle commune
Version du 27/01/2026

Ecouché-les-Vallées
Loucé



PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

- ★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural - Protection souple
- ★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural - Identification
- ★ Arbre à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Haie ou alignement d'arbres à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- ▨ Patrimoine paysager à protéger
- ▨ Patrimoine naturel à protéger pour des motifs écologiques
- ▨ Zone Humide
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

ZONAGE

- UAp : Centre-bourg patrimonial protégé
- UH : Secteur de hameau ou de petit village
- N : Zone naturelle
- Nc : Secteur de carrière
- Nca : La Garenne de Villedieu
- A : Zone agricole

0 500 m